

RÉUNION DU CONSEIL

23 MARS 2016

COMPTE-RENDU SUCCINCT

L'an deux mille seize le vingt trois mars , les Membres du Conseil de la Métropole se sont réunis à Rouen, sur la convocation qui leur a été adressée le 14 mars 2016 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 18h05 sous la présidence de Frédéric SANCHEZ.
Madame Catherine FLAVIGNY est désignée secrétaire de séance.

Étaient présents :

MANQUEMENT (Saint-Aubin-Epinay), Mme AUPIERRE (Sotteville-lès-Rouen), Mme AUZOU (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h10, M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel) jusqu'à 19h43, Mme BARRIS (Grand-Couronne), Mme BASSELET (Berville-sur-Seine), Mme BAUD (Saint-Aubin-Celloville), Mme BEAUFILS (Le Trait), M. BELLANGER (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h37, Mme BENDJEBARA-BLAIS (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme BERCES (Bois-Guillaume), Mme BETOUS (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h35, M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BOURGET (Houpeville), M. BREUGNOT (Gouy) à partir de 18h23, Mme BUREL (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BUREL (Cléon), M. BURES (Rouen), M. CALLAIS (Le Trait), Mme CANU (Saint-Pierre-de-Varengueville), Mme CARPENTIER (Le Mesnil-Esnard), M. CHABERT (Rouen), M. CHARTIER (Rouen) jusqu'à 19h43, M. CHEKHEMANI (Rouen) à partir de 18h45, Mme CHESNET-LABERGÈRE (Bonsecours), M. CORMAND (Canteleu), M. CRESSY (Sotteville-lès-Rouen), M. CROCHEMORE (Epinay-sur-Duclair), M. DARDANNE (Sotteville-lès-Rouen), M. DEBREY (Fontaine sous-Préaux), Mme DEL SOLE (Yainville), Mme DELAMARE (Petit-Quevilly), M. DELESTRE (Petit-Quevilly), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), Mme DUBOIS (Grand-Quevilly), M. DUCABLE (Isneauville), Mme EL KHILI (Rouen), Mme FLAVIGNY (Mont-Saint-Aignan), M. FONTAINE D. (Saint-Etienne-du-Rouvray) à partir de 18h10, M. FOUCAUD (Oissel) jusqu'à 19h43, Mme FOURNIER (Oissel), M. GAILLARD (Petit-Quevilly) à partir de 18h08, Mme GAYET (Grand-Quevilly), M. GERVAISE (Rouen), M. GLARAN (Canteleu), M. GRELAUD (Bonsecours) à partir de 18h07, M. GRENIER (Le Houlme), Mme GROULT (Darnétal), Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) jusqu'à 19 h51, M. GUILLIOT (Ymare) jusqu'à 19h46, Mme GUILLOTIN (Elbeuf), M. HEBERT E. (Val-de-la-Haye), Mme HECTOR (Rouen) à partir de 18h06, M. HIS (Saint-Paër), M. JOUENNE (Sahurs), Mme KLEIN (Rouen) jusqu'à 19h45, Mme KREBILL (Canteleu), M. LABBE (Rouen) à partir de 18h22, Mme LALLIER (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LAMIRAY (Maromme), M. LANGLOIS (Hautot-sur-Seine), M. LAUREAU (Bois-Guillaume), Mme LE COMPTE (Bihorel), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE GALLO (Yville-sur-Seine), M. LE NOE (Caudebec-lès-Elbeuf), M. LECERF (Darnétal), M. LECOUTEUX (Belbeuf), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville), M. LEROY (Franqueville-Saint-Pierre) à partir de 18h15, M. LETAILLIEUR (Petit-Couronne), M. LEVILLAIN (Tourville-là-Rivière) jusqu'à 19h36, Mme MARRE (Rouen), M.

MARTOT (Rouen) à partir de 18h17, M. MARUITTE (Déville-lès-Rouen), M. MARUT (Grand-Quevilly), M. MASSARDIER (Mont-Saint-Aignan), M. MASSION (Grand-Quevilly), M. MASSON (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), Mme MASURIER (Maromme), M. MEYER (Sotteville-sous-le-Val), Mme MILLET (Rouen), M. MOREAU (Rouen), M. MOYSE (Rouen) à partir de 18h08 et jusqu'à 19h46, M. OBIN (Petit-Quevilly), M. OVIDE (Cléon), Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) à partir de 18h16, M. PENNELLE (Rouen), M. PESQUET (Quevreville-la-Poterie), M. PESSIOT (Rouen), M. PETIT (Quevillon), Mme PIGNAT (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme PLATE (Grand-Quevilly), Mme RAMBAUD (Rouen), M. RENARD (Bois-Guillaume) jusqu'à 19h50, M. ROBERT (Rouen), M. ROGER (Bardouville), M. ROUSSEL (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme ROUX (Rouen), M. SAINT (Saint-Martin-de-Boscherville), M. SANCHEZ E. (Saint-Martin-du-Vivier) à partir de 18h11, M. SANCHEZ F. (Petit-Quevilly), Mme SANTO (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. SIMON (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), Mme SLIMANI (Rouen) jusqu'à 18h45, M. PRIMONT (Rouen) à partir de 18h06, Mme TAILLANDIER (Moulineaux), Mme THELLIER (Sotteville-lès-Rouen), Mme TIERCELIN (Boos), Mme TOUTAIN (Elbeuf), M. VAN-HUFFEL (Maromme), M. VON LENNEP (Amfreville-là-Mivoie), M. WULFRANC (Saint-Etienne-du-Rouvray) jusqu'à 19h43.

Etaiènt représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme ACHOURI (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. VON LENNEP - Mme ARGELES (Rouen) par M. ROBERT - M. BACHELAY (Grand-Quevilly) par M. MASSION - M. BEREGOVOY (Rouen) par Mme EL KHILI - Mme BOULANGER (Canteleu) par Mme KREBILL - M. BOURGUIGNON (Sotteville-lès-Rouen) par M. MASSON - Mme CANDOTTO CARNIEL (Hénouville) par Mme BEAUFILS - M. CHARTIER (Rouen) par Mme KLEI N à partir de 19h43 et jusqu'à 19h45, M. CHEKHEMANI (Rouen) par M. GERVAISE jusqu'à 18h45 - M. COLASSE (Mont-Saint-Aignan) par Mme BOURGET - M. COULOMBEL (Elbeuf) par M. DELESTRE - Mme COUSIN (Caudebec-lès-Elbeuf) par M. LE NOE Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen) par M. GLARAN - M. DESANGLOIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf) par M. BONNATERRE - M. DUPONT (Jumièges) par M. SAINT - M. DUPRAY (Grand-Couronne) par M. LE COUSIN - Mme FOURNEYRON (Rouen) par Mme RAMBAUD - M. GAMBIER (Déville-lès-Rouen) par M. MARUITTE - M. GARCIA (Saint-Jacques-sur-Darnétal) par M. LETAILLEUR - Mme GOUJON (Petit-Quevilly) par M. OBIN - M. GOURY (Elbeuf) par M. GAILLARD à partir de 18h08 - Mme GUGUIN (Bois-Guillaume) par Mme ROUX à partir de 19h51 - Mme HEBERT S. (Mont-Saint-Aignan) par Mme FLAVIGNY - M. HOUBRON (Bihorel) par Mme LE COMPTE - M. JAOUEN (La Londe) par M. ROGER - M. LABBE (Rouen) par M. CHARTIER jusqu'à 18h22 - Mme LAHARY (Rouen) par Mme HECTOR à partir de 18h06 - M. LESIEUR (Sotteville-lès-Rouen) par Mme AUPIERRE - Mme LEUMAIRE (Malaunay) par Mme MASURIER - M. MARTINE (Malaunay) par M. VAN-HUFFEL - M. MERABET (Elbeuf) par Mme GUILLOTIN - Mme MORIN-DESAILLY (Rouen) par M. CHABERT - Mme PANE (Sotteville-lès-Rouen) par M. CRESSY jusqu'à 18h16 - M. PHILIPPE (Darnétal) par M. ANQUETIN - M. RANDON (Petit-Couronne) par M. MARUT - M. RENARD (Bois-Guillaume) par M. DUCABLE à partir de 19h50 - Mme SLIMANI (Rouen) par M. CHEKHEMANI à partir de 18h45 - M. THORY (Le Mesnil-Esnard) par Mme CARPENTIER - Mme TOCQUEVILLE (Saint-Pierre-de-Manneville) par Mme CANU.

Absents non représentés :

M. DELALANDRE (Duclair), Mme DIALLO (Petit-Couronne), M. DUCHESNE (Orival), M. FONTAINE M. (Grand-Couronne), Mme HARAUX-DORMESNIL (Montmain), Mme LEFEBVRE-LEMARCHAND (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. MERLE (Notre-Dame-de-Bondeville), Mme M'FOUTOU (Notre-Dame-de-Bondeville), M. MOURET (Rouen), M. TEMPERTON (La Bouille).

Procès-verbaux

* **Procès verbal de la réunion du 9 février 2015** (DELIBERATION N° C2016_0171)

Adopté.

* **Procès verbal de la réunion du 20 avril 2015** (DELIBERATION N° C2016_0172)

Adopté.

* **Procès verbal de la réunion du 29 juin 2015** (DELIBERATION N° C2016_0173)

Adopté.

* **Procès verbal de la réunion du 12 octobre 2015** (DELIBERATION N° C2016_0174)

Adopté.

* **Procès verbal de la réunion du 15 décembre 2015** (DELIBERATION N° C2016_0175)

Adopté.

Développement et attractivité

* **Conseil consultatif de développement de la Métropole - Débat sur le rapport d'activités 2015** (DELIBERATION N° C2016_0176)

Le Conseil a pris acte de la communication du rapport d'activités du Conseil consultatif de développement.

Adoptée.

* **Conseil consultatif de développement de la Métropole - Création du collège habitants** (DELIBERATION N° C2016_0177)

Un collège de représentants sociaux a été créé au sein du Conseil consultatif de développement. Ce collège comprend des habitants et des personnalités qualifiées.

Adoptée.

* **Recherche et enseignement supérieur - Université de Rouen - Partenariat chaire patrimoine, arts et culture - Convention pluriannuelle d'objectifs 2014/2016 - Avenant n° 3 plan d'actions 2016 : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0178)

L'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2014-2016 conclue avec l'Université de Rouen dans le cadre du partenariat relatif à la Chaire patrimoine, arts et culture a été approuvé et le Président a été habilité à la signer. Cet avenant porte sur le plan d'actions 2016.

En outre, une subvention d'un montant de 70 000 € est allouée à l'Université de Rouen.

* **Recherche et enseignement supérieur - Université de Rouen - Institut Universitaire de Technologie (IUT) - Conseil d'Administration - Désignation des représentants** (DELIBERATION N° C2016_0180)

Mesdames Mélanie BOULANGER et Raphaëlle KREBILL ont été élues pour siéger au sein du Conseil d'administration de l'Université de Rouen.

Adoptée.

* **Association Internationale Villes et Ports - Adhésion - Désignation d'un représentant** (DELIBERATION N° C2016_0181)

L'adhésion de la Métropole à l'association internationale Villes et ports (AIVP) en tant que membre adhérent est approuvée ainsi que le paiement de la cotisation correspondante qui s'élève pour 2016 à 5 628 €.

Monsieur Frédéric SANCHEZ a été élu pour siéger au sein de l'assemblée générale annuelle de l'AIVP.

Adoptée.

* **Création de l'Association Normandy French Tech** (DELIBERATION N° C2016_0182)

L'adhésion de la Métropole à l'association Normandy French Tech, en tant que membre fondateur a été approuvée ainsi que les statuts constitutifs de l'association.

Monsieur Laurent BONNATERRE a été désigné pour représenter la Métropole au sein du Conseil d'administration et des assemblées générales de l'association.

Le Président de la Métropole a été habilité à signer les actes et les documents relatifs à la création de l'association Normandy French Tech et à l'adhésion de la Métropole.

Adoptée.

* **Musées - Convention de coproduction à intervenir avec l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux - Grand Palais pour l'organisation de l'exposition "Scènes de la vie impressionniste" : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0183)

La convention à intervenir avec l'Etablissement Public de la Réunion des Musées Nationaux et du Grand Palais des Champs Elysées (RMN-Grand Palais) a été approuvée et le Président de la Métropole a été habilité à la signer.

Adoptée.

* **Musées - Tarifs Normandie Impressionniste 2016 - Grille tarifaire complémentaire : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0184)

Une grille tarifaire complémentaire a été approuvée pour l'accès à l'exposition « Scène de la vie impressionniste 2016 ».

Adoptée.

* **Régie des Panoramas - Modification de la composition du conseil d'administration - Remplacement d'une personnalité qualifiée et de son suppléant** (DELIBERATION N° C2016_0179)

PROJET RETIRE DE L'ORDRE DU JOUR.

Urbanisme et habitat

* **Aménagement de l'Ecoquartier Flaubert - Mise en compatibilité des PLU par déclaration d'utilité publique - Consultation de la Métropole compétente en matière de PLU : avis** (DELIBERATION N° C2016_0185)

Le Conseil a émis un avis favorable à la mise en compatibilité des PLU de Rouen et de Petit-Quevilly par déclaration d'utilité publique.

Adoptée (abstention : 22 voix).

* **Contournement Est de Rouen - Liaison A28 - A13 - Charte pour une valorisation réciproque de l'infrastructure et du territoire : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0186)

La Charte relative à la valorisation réciproque de l'infrastructure du territoire relative au contournement Est-Liaison A28-A13 est approuvée et le Président est habilité à la signer,

Adoptée (pour : 109 voix – contre : 33 voix – abstention : 1 voix).

* **Commune de Saint-Martin-de-Boscherville - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Définition des modalités de mise à disposition du public** (DELIBERATION N° C2016_0187)

Les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de Saint-Martin-de-Boscherville ont été fixées comme suit :

- la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au siège de la Métropole et dans la Mairie concernée,
- un registre permettant au public de formuler ses observations au siège de la Métropole et la Mairie concernée,
- la mise en ligne sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie et dans la Mairie concernée s'il existe un site internet,
- l'affichage de l'avis de mise à disposition au siège de la Métropole Rouen Normandie et dans la Mairie concernée,

La délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, 8 jours avant le début de cette mise à disposition du public. Cet avis sera affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et dans la Mairie concernée pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le Président de la Métropole ou son représentant sont autorisés à mettre en œuvre les mesures de publicité de la délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition.

Adoptée.

*** Communes de Le Trait-Yainville - Modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) - Définition des modalités de mise à disposition du public (DELIBERATION N° C2016_0188)**

Les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n° 2 du PLUi du Trait – Yainville sont fixées comme suit :

- la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au siège de la Métropole et dans les mairies du Trait et de Yainville,
- un registre permettant au public de formuler ses observations au siège de la Métropole et dans les mairies du Trait et de Yainville,
- la mise en ligne sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie et dans les mairies du Trait et de Yainville,
- l'affichage de l'avis de mise à disposition au siège de la Métropole Rouen Normandie et dans les mairies du Trait et de Yainville,

La délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, les lieux et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, 8 jours avant le début de cette mise à disposition du public. Cet avis sera affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et dans les mairies du Trait et de Yainville pendant toute la durée de la mise à disposition,

Le Président de la Métropole ou son représentant sont autorisés à mettre en œuvre les mesures de publicité de la délibération ainsi que les modalités de la mise à disposition,

Adoptée.

*** Commune de Cléon - Modification simplifiée n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Modalités de mise à disposition du public (DELIBERATION N° C2016_0189)**

Les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU de la commune de Cléon sont fixées comme suit :

- la mise à disposition du dossier de modification simplifiée au siège de la Métropole (immeuble Norwich, 14 bis avenue Pasteur, CS 50589 - 76006 Rouen cedex) et à la Mairie de Cléon,
- un registre permettant au public de formuler ses observations au siège de la Métropole et à la Mairie de Cléon,
- la mise en ligne sur les sites Internet de la Métropole Rouen Normandie et de la Mairie de Cléon,
- l'affichage de l'avis de mise à disposition au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la Mairie de Cléon,

La délibération fera l'objet d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, le lieu et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations, sera publiée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et ce, 8 jours avant le début de cette mise à disposition du public. Cet avis sera affiché au siège de la Métropole Rouen Normandie et à la Mairie de Cléon pendant toute la durée de la mise à disposition,

Le Président de la Métropole est autorisé à mettre en œuvre les mesures de publicité de la délibération, ainsi que les modalités de la mise à disposition.

Adoptée (abstention : 5 voix)

*** Procédures de modifications simplifiées des documents d'urbanisme en vigueur : définition des modalités de mise à disposition du public des projets de modification et de l'exposé des motifs** (DELIBERATION N° C2016_0190)

Les modalités de la mise à disposition du public des projets et de l'exposé des motifs pour toutes les procédures de modifications simplifiées à venir sont fixées comme suit :

Pour informer le public de la mise à disposition et de ses modalités :

- L'affichage d'un avis précisant l'objet de la modification simplifiée, les dates, les lieux et les heures auxquels le public pourra consulter le dossier et formuler des observations.
- Cet affichage est réalisé au siège de la Métropole Rouen Normandie ainsi qu'en Mairie des communes concernées.
- Cet affichage est réalisé huit jours au moins avant le début de cette mise à disposition.
- Dans ce même délai, cet avis est également publié en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie ainsi que sur le site des communes concernées si celles-ci disposent d'un site internet.

Pour consulter le dossier de modification :

- La mise à disposition du public du projet de modification, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, pendant un mois, au siège de la Métropole Rouen Normandie (immeuble Norwich, 14 bis avenue Pasteur, CS 50589 - 76006 Rouen cedex) et aux sièges des communes concernées par le projet de modification.
- La mise en ligne du projet et ses motifs sur le site internet de la Métropole Rouen Normandie et des communes concernées si celles-ci disposent d'un site internet pendant la durée de la mise à disposition.

Pour s'exprimer sur le projet :

- La mise en place d'un registre où le public peut formuler ses observations au siège de la Métropole Rouen Normandie et aux sièges des communes concernées par le projet de modification et ce pendant toute la durée de la mise à disposition.
- Toute personne peut également s'exprimer par courrier à l'intention de Monsieur le Président de la Métropole pendant toute la durée de la mise à disposition.

Le Président de la Métropole ou son représentant sont autorisés à mettre en œuvre les mesures de publicité prévues à savoir : l'affichage pendant 1 mois au siège de la Métropole Rouen Normandie et dans les Mairies des communes membres.

Le Président de la Métropole ou son représentant sont également autorisés à mettre en œuvre les modalités de mise à disposition du public.

Adoptée.

*** Commune de Jumièges - Elaboration du plan local d'urbanisme (PLU) - Définition des modalités de concertation** (DELIBERATION N° C2016_0191)

Les modalités de concertation du Plan Local d'Urbanisme de Jumièges ont été définies comme suit :

- une présentation des grandes étapes du PLU sous forme d'articles dans au moins trois bulletins municipaux notamment avant le débat sur le PADD et durant l'élaboration des documents réglementaires (zonage et règlement),

- des expositions à différentes étapes de la procédure (diagnostic, PADD, règlement) en mairie consultable aux horaires d'ouverture de la mairie,
- une mise à disposition d'un registre en mairie, dans lequel la population pourra faire connaître ses observations au fur et à mesure de la phase d'élaboration du projet,
- deux réunions publiques au minimum,
- une mobilisation de moyens de communication visant à informer les populations sur l'avancement du projet (par voie de presse ou tout autre moyen jugé utile, et notamment dans le bulletin municipal),

La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques associées ainsi qu'aux organismes mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 du Code de l'urbanisme,

Un débat au sein du conseil municipal et en Conseil métropolitain sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable sera organisé conformément à l'article L 153-12 du Code de l'urbanisme au plus tard deux mois avant l'examen d'arrêt du projet de PLU.

Le Président de la Métropole ou son représentant a été autorisé à mettre en œuvre les mesures de publicité de la délibération.

Adoptée.

*** Commune de Moulineaux - Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** (DELIBERATION N° C2016_0192)

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Moulineaux ont été débattues par le Conseil.

Adoptée.

*** Commune de Quevillon - Arrêt du projet de révision allégée n° 1 du plan d'occupation des sols (POS) et bilan de la concertation** (DELIBERATION N° C2016_0193)

Le bilan de la concertation relatif au projet de révision allégée n°1 du plan d'occupation des sols de la commune de Quevillon a été approuvé, et le projet de révision allégée n°1 de ce POS arrêté.

Adoptée.

*** Commune de Sahurs - Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU) - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** (DELIBERATION N° C2016_0194)

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Sahurs ont été débattues par le Conseil.

Adoptée.

*** Commune de Belbeuf - Révision selon des modalités simplifiées n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0195)

Le projet de révision selon des modalités simplifiées du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Belbeuf a été approuvé.

Adoptée.

*** Modification du périmètre de Droit de Prémption Urbain (DPU) : approbation** (DELIBERATION N° C2016_0196)

Le périmètre du Droit de Prémption Urbain (DPU) de la commune de Mesnil-sous-Jumièges est modifié comme suit : DPU sur les zones U du POS.

Le périmètre du Droit de Prémption Urbain (DPU) de la commune d'Ymare est modifié comme suit : DPU sur les zones U et AU du PLU.

Adoptée.

*** Commune de Caudebec-lès-Elbeuf - Révision du Plan Local d'Urbanisme - Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** (DELIBERATION N° C2016_0197)

Les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de la commune de Caudebec-Lès-Elbeuf ont été débattues par le Conseil.

Adoptée.

*** Commune de Petit-Quevilly - Bilan de la concertation - Arrêt du projet de règlement local de publicité** (DELIBERATION N° C2016_0198)

Le bilan de la concertation relatif au projet de règlement local de publicité de la commune de Petit-Quevilly a été arrêté.

Le projet de règlement local de publicité a également été arrêté.

Adoptée.

Espaces publics et mobilité

*** Arc Nord Sud T4 - Déclaration de projet** (DELIBERATION N° C2016_0199)

La déclaration de projet justifiant l'intérêt général du projet de ligne de bus T4 reliant la place du Boulingrin à Rouen au Zénith/Parc des expositions à Grand-Quevilly a été adoptée.

Adoptée (contre : 27 voix)

*** Politique du stationnement - Délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de l'Opéra de Rouen - Choix du mode de gestion** (DELIBERATION N° C2016_0200)

Le principe de délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement de l'opéra à une société publique locale sur laquelle la Métropole exerce un contrôle comparable à celui qu'elle exerce sur ses propres services.

Adoptée.

*** Requalification de la place de l'Hôtel de ville de Sotteville-lès-Rouen - Concours de maîtrise d'œuvre : lancement - Jury : élection des membres du collège des élus (5 titulaire et 5 suppléants)** (DELIBERATION N° C2016_0201)

Le programme général définissant les caractéristiques de la requalification de la place de l'hôtel de ville à Sotteville-lès-Rouen a été approuvé.

Ont été élus au titre du collège des élus du jury :

5 titulaires :

- Madame Luce PANE
- Madame Dominique AUPIERRE
- Monsieur Joachim MOYSE
- Monsieur Patrick CHABERT
- Madame Prisca THELLIER.

5 suppléants :

- Monsieur Marc MASSION
- Monsieur Luc VON LENNEP
- Monsieur Jean-Pierre DARDANNE
- Madame Catherine FLAVIGNY
- Monsieur Jean-Guy LECOUTEUX.

Adoptée.

*** Convention de gestion des espaces verts, des terrains et des abords du Parc Diochon et du Parc des Bruyères avec la Ville de Rouen : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0202)

La convention de gestion des espaces verts, des terrains et des abords du Parc Diochon et du Parc des Bruyères à intervenir avec la Ville de Rouen est approuvée et le Président est habilité à signer ladite convention.

Adoptée.

Services publics aux usagers

*** Distribution d'électricité - Eclairage public - Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime - Convention cadre de co-maîtrise d'ouvrage - Avenant n° 1 à intervenir : autorisation de signature - Conventions subséquentes à intervenir : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0203)

Les programmes de travaux 2016-2018 coordonnés par le SDE 76 dans le domaine de l'éclairage public ont été approuvés et le SDE 76 a été autorisé à programmer les travaux dès que possible.

L'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le SDE 76 a été approuvé et le Président a été habilité à signer ledit avenant ;

Adoptée.

*** Utilisation des déchetteries du SOMVAS par les habitants des communes de la Métropole Rouen Normandie - Convention à intervenir avec le SOMVAS : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0204)

La convention à intervenir avec le SOMVAS relative à l'utilisation des déchetteries de Villers Ecalles et Croix Mare par les habitants des communes de la Métropole a été approuvée et le Président a été habilité à la signer.

Adoptée.

* **Développement Durable - Transition énergétique - Plan Climat Energie - Dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) - Avenant au dispositif de valorisation des Certificats d'Economie d'Energie : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0205)

Les termes de l'avenant n°1 à la convention de partenariat intervenue entre la Métropole et la SAS ENR'Cert afin d'adapter les conditions de valorisation financière des CEE à la situation du marché ont été approuvés de même que les termes des nouveaux modèles de convention tripartite d'adhésion et que les termes des avenants pour les conventions tripartites déjà signées.

Le Président a été habilité à signer l'ensemble de ces avenants.

Adoptée.

* **Transition énergétique - Distribution publique de gaz - Avenant de scission du contrat de concession de distribution publique de gaz naturel conclu entre le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime et GRDF : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0206)

L'avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz signé le 22 août 2012 avec le SDE76 et GRDF a été approuvé et le Président a été habilité à la signer.

Adoptée.

* **Transition énergétique - Distribution publique de gaz - Avenant de scission du contrat de concession de distribution publique de gaz naturel conclu entre le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime et Gaz de France : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0207)

L'avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz signé le 23 juin 2004 avec SDE76 et GRDF a été approuvé.

Adoptée.

* **Transition énergétique - Distribution publique de gaz - Avenant de scission du contrat de concession de distribution publique de gaz conclu entre le Syndicat départemental d'énergie de la Seine-Maritime et Primagaz France : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0208)

L'avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz signé le 17 février 2009 avec le SDE76 et Primagaz France a été approuvé.

Adoptée.

* **Programme de restauration du site des Terres du Moulin à Vent - Programme de restauration des pelouses calcicoles des coteaux - Plan de financement prévisionnel :**

approbation (DELIBERATION N° C2016_0209)

Le plan de financement prévisionnel d'opérations liées à la préservation et restauration des milieux silicoles et calcicoles a été approuvé.

Le Président a été habilité à solliciter des subventions auprès de différents partenaires financiers.

Adoptée.

*** Programme de restauration écologique sur le site des Terres du Moulin à Vent - Conventions à intervenir avec les communes d'Anneville-Ambourville, de Bardouville et avec la SAFER : autorisation de signature - Instances de gouvernance et de concertation - Désignation des représentants - Comodat(s) à intervenir avec les exploitants agricoles : autorisation de signature - Cahiers des charges des pratiques agricoles et règlement d'attribution des parcelles agricoles : approbation - Délégation au Président: autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0210)

La création et la composition des trois instances de gouvernance et de concertation mise en place pour la gestion du site des Terres du Moulin à Vent sur les communes d'Anneville-Ambourville et de Bardouville, à savoir un Comité de Pilotage, un Comité technique et un Comité d'attribution des parcelles agricoles ont été validées.

Monsieur Cyrille MOREAU, Madame Pierrette CANU, Monsieur Hubert SAINT et Monsieur Patrick SIMON ont été désignés comme élus représentants la Métropole au sein de la Commission d'attribution des parcelles agricoles mise en place, au titre des compétences eau, biodiversité et agriculture de la Métropole ou du Pôle de proximité Austreberthe-Cailly.

Les différents cahiers des charges techniques et le règlement d'attribution qui seront utilisés lors des appels à candidature permettant de désigner des exploitants pour les terrains agricoles du site des Terres du Moulin à Vent ont été approuvés ainsi que pour les cahiers des charges comme annexes techniques des conventions de mise à disposition ou comodat.

L'attribution des parcelles agricoles, la possibilité d'amender les cahiers des charges des pratiques agricoles qui seront autorisées sur le site des Terres du Moulin à Vent, ainsi que le règlement d'attribution des parcelles agricoles, annexés à la présente délibération, pour tenir compte de l'évolution des enjeux agricoles et des objectifs écologiques qui seront définis par le futur plan de gestion écologique du site ont été délégués au Président après avis de la Commission.

Les termes des conventions de partenariat établies avec la commune d'Anneville-Ambourville, la commune de Bardouville et avec la SAFER de Haute-Normandie, relatives à la mise en œuvre de ce programme de restauration sur le site des Terres du Moulin à Vent ont été approuvés.

Les termes des conventions (sous forme juridique de commodats) de mise à disposition à titre gracieux des parcelles agricoles auprès des exploitants agricoles ont été approuvés.

Le Président a été habilité à signer les dites conventions, ainsi que tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de la restauration et de la gestion du site des Terres du Moulin à Vent.

Adoptée.

Ressources et moyens

*** Adhésion à l'association France urbaine : autorisation - Désignation des**

représentants de la Métropole (DELIBERATION N° C2016_0211)

La Métropole adhère à l'association « France Urbaine » et approuver les statuts de celle-ci.

Monsieur Marc MASSION est désigné en qualité de suppléant pour siéger au sein du Conseil d'Administration de l'association.

Madame Nelly TOCQUEVILLE, Madame Françoise GUILLOTIN, Monsieur Marc MASSION, Monsieur Norbert THORY et Madame Marie-Hélène ROUX ont été désignés en qualité de représentants de la Métropole au sein de l'Assemblée Générale de l'association.

Le Président a été habilité à signer les actes et documents relatifs à cette adhésion.

La prise en charge de la contribution annuelle pour l'adhésion à l'association « France Urbaine » a été approuvée. Elle sera calculée suite au vote de l'Assemblée Générale de l'association sur la base du nombre d'habitant publié annuellement par la DGCL correspondant à la population totale authentifiée à l'issue du recensement de l'INSEE de l'année précédant cette cotisation.

Adoptée.

* **Budgets 2016 - Décision modificative n° 1** (DELIBERATION N° C2016_0212)

La décision modificative n°1 a été adoptée chapitre par chapitre.

Adoptée (contre : 22 voix)

* **Suivi des délégations de service public - Commission consultative des services publics locaux - Etat des travaux 2015 : présentation** (DELIBERATION N° C2016_0213)

Le Conseil a pris acte des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2015 ;

Adoptée.

* **Arc Nord Sud - Ligne T4 - Mise à disposition d'une parcelle à l'Etat - Convention d'occupation temporaire du domaine public : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0214)

L'État (service de France Domaine) a été autorisé à occuper la parcelle cadastrée BL n° 160 à titre gratuit jusqu'au 30 juin 2016.

Le Président a été habilité à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public correspondante.

Adoptée.

* **Occupation bâtiment Charlotte Delbo - Convention de mise à disposition Ville de Rouen : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0215)

L'occupation d'une partie des locaux situés au centre municipal Charlotte Delbo a été autorisée et le Président a été habilité à signer la convention de mise à disposition.

Adoptée.

* **Mise en place du régime d'astreintes et d'interventions au sein de la direction des systèmes d'information : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0216)

Des modalités d'application du régime d'astreintes et d'interventions prévu au bénéfice des agents territoriaux affectés à la Direction des systèmes d'information assujettis aux astreintes d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2016 ont été approuvées.

Adoptée.

* **Convention de stages pour les étudiants de l'enseignement supérieur : autorisation de signature** (DELIBERATION N° C2016_0217)

La délibération du Conseil du 28 juin 2010 a été abrogée.

Une gratification est accordée aux stagiaires de l'enseignement supérieur dans les conditions décrites à l'article L 124-6 du Code de l'Education.

La signature des conventions de stages mises en place au sein de l'Etablissement est déléguée au Président.

Adoptée.

* **Effectifs budgétaires - Création d'emplois : autorisation** (DELIBERATION N° C2016_0218)

Un emploi fonctionnel de directeur général adjoint des établissements publics de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants a été créé.

Adoptée (contre : 24 voix).

Comptes-rendus des décisions du Bureau et du Président

* **Compte-rendu des décisions du Bureau du 4 février 2016** (DELIBERATION N° C2016_0219)

Adoptée.

* **Compte-rendu des décisions du Président** (DELIBERATION N° C2016_0220)

Adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h12.